

CERTIFICAT INDIVIDUEL PRODUITS PHYTO CIPP - V 2

Modalité : FORMATION ou TEST (= passer test sans faire la formation)

Date session choisie : en attente date

Primo-certificat **Renouvellement** (copie certiphyto initial, obligatoire à l'inscription)

>> Cocher votre type d'entreprise/activité :

- Prestation espaces verts (= entreprise soumise à agrément)
- Prestations agricoles (= entreprise soumise à agrément)
- Exploitation agricole et entraide agricole (= entreprise non soumise à agrément)
- Collectivité, Camping, Golf, Domaine privé (= entreprise non soumise à agrément)

Pour ces activités choisissez (cochez):

- Catégorie **Décideur** (possibilité d'acheter des produits et de les appliquer)
- Catégorie **Opérateur** (uniquement possibilité d'appliquer les produits)

>> Ou autres activités possibles (cochez) :

- Mise en vente et vente en jardinerie (particuliers)
- Mise en vente et vente pour les professionnels

>> Vous confirmez que le/la candidat-e répond aux PRE-REQUIS OBLIGATOIRES pour pouvoir suivre la formation, en cochant les quatre cases ci-dessous :

- 1) Etre dirigeant-e, gérant-e, associé-e ou salarié-e d'une entreprise ou collectivité, ou domaine ayant un n° SIRET (ou n° identifiant pour les demandeurs d'emploi).
- 2) Comprendre les explications orales et écrites (suivre les explications durant la formation, lecture des questions du test informatique, lecture des étiquettes des produits, etc.).
- 3) Se faire comprendre des autres (pouvoir donner des consignes ou des explications).
- 4) Etre en capacité d'utiliser l'outil informatique et avoir une adresse e-mail pour réaliser, soi-même, la demande en ligne ultérieure du certiphyto.

Le/la candidat-e/participant-e formation : >> Données personnelles nécessaires à la rédaction de l'attestation

NOM de naissance : NOM d'usage :

Prénom(s) **tous**

Date de Naissance Lieu Naissance : (N°dépt.....)

>> Possède un diplôme depuis moins de 5 ans : oui / non Si oui, lequel?

Adresse/code postal/ville :

.....

Portable : Autre : Mail :

Fonction/activité :

L'EMPLOYEUR ou l'entreprise :

Nom Responsable :

Raison sociale (Nom) :

Type de culture si exploitation agricole :

Adresse/code postal/ville de l'entreprise:

.....

N° SIRET ou n° ID demandeur d'emploi (OBLIGATOIRE) : Tél :

Mail : Portable :

Nom responsable entreprise + signature :

Date et Cachet entreprise :

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE FORMATION OU TEST «CERTIPHYTO »

PAGE A LIRE ET A CONSERVER PAR LE/LA CANDIDAT-E

- 1) Le/la candidat-e confirme la demande de place en formation en renvoyant la fiche d'inscription complétée et signée. (Courrier postal ou email)
 - > *En même temps ou dès que possible il/elle informe le centre s'il y a une prise en charge directe par un OPCO ou autre, et si le centre doit fournir d'autres documents.*
- 2) Environ un mois avant la formation, si le nombre d'inscrits est suffisant, l'assistante de direction du CFPPA transmet au/a la candidat-e :
 - > La convocation à la formation (horaires, plan d'accès, repas, etc.)
 - > Le contrat de formation à nous renvoyer complété-signé avec la preuve de prise en charge OPCO, ou le devis accepté et signé, ou un bon de commande, ou le chèque de paiement (encaissé à l'entrée en formation).
- 3) A l'entrée en formation, le/la candidat-e présente une copie de sa pièce d'identité.
- 4) En fin de formation le/la participant-e reçoit la notice stipulant la procédure pour demander son certiphyto sur « service-public.fr »
- 5) En fin de formation, ou juste après, nous délivrons le « bordereau de score/attestation de formation », au vu de la fiche d'inscription et de la copie de la pièce d'identité fournie (identité, adresse postale et données naissance). Ce document permet au/à la candidat-e de faire la demande de certiphyto en ligne (suivant notice fournie : maximum dans les 6 mois suivant la formation ou test).
- 6) En fonction des demandes et des besoins de chacun-e, le CFPPA peut vous transmettre : factures acquittées, copie contrat contresigné par le CFPPA, attestation de présence, données du centre à fournir à certains financeurs.
- 7) Après la formation, la personne qui a réalisé sa demande en ligne, reçoit sur son compte « service-public » rubrique « documents » un courrier dont la dernière page est le certiphyto :



RAPPEL REGLEMENTAIRE :

Les demandes de renouvellement des « certiphyto » (après la formation correspondante ou le test), doivent être faites avant les 3 derniers mois de validité du certificat en cours. (Sinon l'état refuse la délivrance)

Site web officiel : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Certiphyto-Certificat-individuel>